



# Procès-verbal de la séance du Conseil Général de Villars-Epeney du 10 octobre 2022

**Président** : Monsieur Hichem Tabka

## **ORDRE DU JOUR :**

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 20 juin 2022
3. Assermentation des nouveaux membres
4. Communications du président du Conseil Général
5. Nomination d'un(e) secrétaire du CG
6. Préavis n°8 – Arrêté d'imposition 2023
7. Rapport de la commission de gestion
8. Nomination d'une commission de naturalisation de trois personnes
9. Communications de la Municipalité
10. Propositions individuelles et divers

La séance se tient à la salle de Commune à Villars-Epeney.

Le président ouvre la séance à 20h00.

### **1. APPEL**

Sur un total de 21 membres, **13 sont présents**, 6 sont excusés et 2 absent. Le **quorum** (33% des membres du Conseil Général) **est donc atteint**.

### **2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20.06.2022**

En l'absence de remarques ou questions, le **procès-verbal du 20.06.2022 est adopté** à 12 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

### **3. ASSERMENTATION DES NOUVEAUX MEMBRES**

Assermentation de deux nouveaux membres, Madame Eva Bruchez et Monsieur Jean-Marc Bruchez.

Le nombre des membres du Conseil Général passe donc à 23 et donc 15 présents pour cette séance du 10 octobre 2022.

#### **4. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL**

Le Président n'a pas de communication particulière à faire si ce n'est qu'il recherche un(e) secrétaire pour le Conseil Général et propose donc de passer directement au point 5 de l'ordre du jour.

#### **5. NOMINATION D'UN(E) SECRETAIRE DU CONSEIL GENERAL**

Le président rappelle les fonctions du rôle.

- Prendre des notes durant le Conseil Général, bien que les conseils fassent désormais l'objet d'un enregistrement audio.
- Établissement du procès-verbal qui passe ensuite chez le président. Ce dernier le retravaille si nécessaire avec le secrétaire avant de l'envoyer à tous les membres du conseil.
- Le secrétaire s'occupe également de l'appel des membres au début du conseil.
- Durant les votations le secrétaire assiste les scrutateurs pour le dépouillement.
- Le secrétaire engage sa personne par sa signature sur les procès-verbaux des conseils ainsi que sur le résultat des votations.

Monsieur Jean-Marc Bruchez se propose pour le poste et est nommé secrétaire du Conseil Général par acclamation.

Le président rappelle que le secrétaire a le droit de vote (contrairement au président).

#### **6. PREAVIS N°8 : ARRETE D'IMPOSITION 2023**

Quelques membres du conseil font remarquer qu'ils n'ont pas reçu l'arrêté au préalable. Le président présente ses excuses pour cet oubli.

Madame Gondoux Cea lit le préavis numéro 8 de la Municipalité.

*[le préavis n° 8, lu tel que communiqué au Conseil, est annexé au présent procès-verbal]*

Le président demande s'il y'a des questions.

Monsieur Julien Leuthold demande confirmation qu'aucune taxe n'a été augmentée (par exemple épuration ou eau potable). M. Arber Miftari rappelle qu'avant d'augmenter ou de diminuer le montant des taxes une étude doit être menée en amont.

Monsieur François Roulier fait remarquer que l'arrêté d'imposition ne concerne pas que l'impôt communal, mais également d'autres impôts et taxes (impôts sur la succession, taxe sur les chiens, etc.) et propose que la liste de ces impôts/taxes soit publiée sur le site internet de la commune.

Le président rappelle que n'ayant pas encore eu le recul nécessaire la municipalité ne saura qu'en fin d'année ou début d'année prochaine si le taux de 68% sera suffisant pour couvrir les dépenses

(dû au décalage d'une année par rapport à la rétrocession), ce qui est confirmé par Madame Gondoux Cea.

Madame Handschin lit le rapport de la Commission de Gestion.

*[le rapport de la Commission de Gestion est annexé au présent procès-verbal]*

La Commission de Gestion, par deux voix pour et une voix contre, demande au Conseil Général d'accepter le préavis n° 8 tel que présenté (taux d'imposition communal à 68% pour 2023). L'avis de la minorité est que ce taux est élevé au vu des rentrées. Quelques précisions sont apportées à ce sujet par Madame F. John (boursière) par rapport au montant de 283'000.- qui fait référence à des acomptes 2022 reçus au 31 août 2022. Sur cette somme il faut compter deux montants qui sont arrivés, un le 5 janvier de 56'000.- et un le 23 mars de 91'000.-. Ces montants sont des arriérés qui sont rentrés. Ils peuvent donc être déduits des 283'000.-, ce qui fait un montant total encaissé des personnes physiques au 31 août de 137'000.-. Madame F. John (boursière) rappelle que l'on ne peut pas dire que la somme a doublé étant donné que les montants de 56'000.- et 91'000.- sont des arriérés et qu'ils ne seront très probablement pas présents sur l'exercice de l'année prochaine.

Monsieur Julien Leuthold demande si l'argent de ces arriérés ne pourrait pas servir à rembourser l'emprunt auprès de la Banque Cantonale Vaudoise, ce à quoi Madame F. John (boursière) répond que cela ne sera envisageable qu'une fois que les grosses factures relatives à la péréquation seront réglées. Elle précise également que si les réserves ne couvrent pas les dépenses relatives aux fonds de réserves pour l'eau ou pour les déchets, l'argent devra être puisé dans les impôts (liquidités).

Monsieur François Roulier remercie Madame la boursière pour ses explications et propose de laisser à la municipalité un peu de « mou » afin de faire face aux dépenses futures, comme par exemple la rénovation du réservoir d'eau potable.

Monsieur Julien Leuthold apporte la recommandation de diminuer les impôts mais d'augmenter les taxes, ce à quoi Monsieur François Roulier répond qu'il est toujours plus aisé d'augmenter les taxes que de diminuer les impôts, les taxes étant de compétence municipale sans passer par le conseil général jusqu'à un certain montant.

Le président propose de passer au vote du préavis.

**Le préavis n° 8 est adopté** à 14 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention.

Le président déclare le préavis adopté pour 2023.

## **7. RAPPORT DE LA GESTION**

*- couvert sous le point 6 (rapport de la commission de gestion lu par Madame Peri Handschin)*

## **8. NOMINATION D'UNE COMMISSION DE NATURALISATION DE TROIS PERSONNES**

Le président demande s'il doit en préambule rappeler les membres des commissions existantes. L'assemblée répond que ce n'est pas nécessaire.

Le président rappelle que la commission doit être composée de trois membres permanents et deux membres suppléants.

Mesdames Corinne Roulier et Séverine Yerly se proposent, ainsi que Monsieur Bruno Deschamps. M. Mansur Miftari est d'accord d'être suppléant, ainsi que Monsieur Jean-Daniel Roulier.

La commission est nommée par acclamation.

## **9. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ**

La Municipalité, par le biais de Madame la syndique, souhaite communiquer sur trois points.

- Suite au procès-verbal de la dernière séance, Monsieur Julien Leuthold avait constaté une augmentation du nombre de location du refuge et avait demandé s'il était possible d'augmenter les frais de location, ce qui a été fait et est entré en vigueur à partir du 1.10.2022. Le tarif de location pour les habitants reste inchangé. Le règlement a également été revu afin de remédier aux nuisances sonores et autres soucis de nettoyage.
- Le réservoir d'eau potable va subir des rénovations et un nettoyage du 12 au 19 octobre. Une communication a été envoyée aux habitants par e-mail. L'avis a également été publié sur le site internet de la commune, au pilier public ainsi que par Whatsapp. En cas de soucis ou questions vous pouvez contacter la municipalité par e-mail. L'impact que cela aura sur le quotidien est encore assez flou (baisses de pression, coupures).
- M. Yannick Surmely a démissionné de ses fonctions (municipal des constructions) pour cause de déménagement hors de la commune. Des élections municipales auront lieu le 27 novembre. Le délai du dépôt des listes sera au 31 octobre auprès de la secrétaire communale. La municipalité recherche des candidats et reste à disposition en cas de questions sur le poste.

Plusieurs membres du conseil font remarquer que le scrutin fédéral du 27 novembre a été annulé. Il semble qu'il soit toutefois possible de procéder à un scrutin communal. La municipalité va se renseigner.

## **10. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS**

Monsieur Bruno Deschamps nous informe qu'il y avait à l'époque un projet de renaturation de l'Epena et aimerait savoir s'il serait envisageable d'introduire une initiative dans ce sens au niveau de la commune. Madame la syndique répond qu'un dossier à ce sujet est toujours ouvert. Le dossier n'a pas encore pu être traité et ils attendent les élections du nouveau municipal des constructions pour aller de l'avant sur ce dossier.

Monsieur Bruno Deschamps ajoute que la commune a le privilège d'avoir une source sur son territoire (l'Epena) et il se demande si nous ne pourrions pas la valoriser davantage. Messieurs Ferdinand Cornamusaz et Jean-Daniel Roulier font remarquer que la source devait être chlorée pour être potable. M. Bruno Deschamps dit qu'il ne s'agirait pas de la boire mais de valoriser le patrimoine du territoire communal. Monsieur Julien Leuthold nous informe que le bureau CSD qui s'occupe de la renaturation de l'Epena de l'embouchure du lac de Neuchâtel jusqu'aux sources, pourrait peut-être faire quelque chose pour valoriser la partie traversant le village dans la vision globale.

Madame Péri Handschin aimerait savoir si la municipalité a pris contact avec le propriétaire du bâtiment surplombant le « passage sous voies » (entre la rue du Milieu et la rue d'En-Bas) car il semblerait que la sécurité ne soit pas assurée (morceaux de bois qui tombent). Madame la syndique informe que le nécessaire a été fait et que bien que l'aspect esthétique soit d'un goût douteux, la sécurité est respectée. Concernant la maison en elle-même c'est un dossier en cours au niveau de la municipalité.

Monsieur Julien Leuthold aimerait savoir si dans un souci d'économie d'énergie (sujet très actuel) il serait possible de diminuer l'éclairage public, voire de carrément l'éteindre complètement. Madame la syndique répond que c'est en cours de réflexion avec la société des lampadaires. Monsieur François Roulier pousse la réflexion encore plus loin en demandant à Monsieur Arber Miftari et ses qualités de spécialiste en électricité s'il ne serait pas envisageable pour la commune de viser une autonomie énergétique. Monsieur Arber Miftari répond par la positive tout en rendant l'assemblée attentive que cela a un coût d'investissement important et qu'il serait nécessaire de faire faire une étude par des spécialistes. Pour l'énergie des biens communs ce serait a priori faisable mais plus compliqué pour les besoins individuels.

Monsieur Jean-Daniel Roulier propose de boucher les trous sur la route communale (au niveau de la maison blanche à la rue du Milieu) car si rien n'est entrepris les infiltrations d'eau et le gel vont rapidement rendre la chaussée très endommagée et il semblerait que le nécessaire pour y remédier soit relativement simple et peu coûteux avec des bidons de goudron et de l'enrobé à froid selon discussion avec un expert. Il serait selon toute vraisemblance de la responsabilité de l'employé communal de réaliser le travail. M. Arber Miftari répond que cette réflexion est déjà en cours à la municipalité.

Le président informe l'assemblée du prochain conseil qui se déroulera le 13 décembre 2022.

En l'absence d'autres points, le Président du Conseil Général, Monsieur Hichem Tabka, remercie l'assemblée et clôt la séance du Conseil Général de Villars-Epeney à 21h20.

Le Président

Le secrétaire